



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le 21 mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, M. Bernard ROUSSEAU, M. Guy PIERRE, M. Patrick VIGNAUD, M. Jacky CHARRAULT, M. Jean-Pierre DELHOUME, Mme. MCDONAGH Alison.

Etaient absents : Mme Christine MAILLOCHAUD, M. Pascal TENNEVIN- PERET, Mme. Héloïse PIERRE

Est désigné secrétaire de séance : M. Guy PIERRE

Date de convocation : 10 mars 2014	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 10 mars 2014	
	- en exercice : 10
	- présents : 7
	- votants : 7

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de gestion 2013
2. Approbation des comptes administratifs 2013
3. Vote des affectations des résultats
4. Vote des budgets primitifs 2014
5. Vote des affectations aux budgets Assainissement et CCAS
6. Appel d'offre rénovation salle polyvalente : attribution des lots
7. Programme d'investissement 2014 : retable de l'église, demande de subvention auprès de la DRAC

DELIBERATION 2014-013-1 : Vote du compte de gestion 2013 mairie

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De voter** le compte de gestion 2013 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2014-013-2 : Vote du compte de gestion 2013 assainissement

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De voter** le compte de gestion 2013 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2014-013-3 : Vote du compte de gestion 2013 CCAS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De voter** le compte de gestion 2013 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2014-013-4 : Vote du compte de gestion 2013 lotissement

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De voter** le compte de gestion 2013 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2014-014-1 : Vote du compte administratif 2013 mairie

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean Pierre DELHOUME, vote le compte administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus	657 597.39 €
	Réalisé	231 092.83 €
	Reste à réaliser	384 368.63 €

Recettes	Prévus	657 597.39 €
	Réalisé	336 890.15 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	332 492.00 €
	Réalisé	339 537.54 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Recettes	Prévus	332 492.00 €
	Réalisé	432 078.86 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	105 797.32 €
Fonctionnement	92 541.32 €
Résultat global	198 338.64 €

DELIBERATION 2014-014-2 : Vote du compte administratif 2013 assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean Pierre DELHOUME, vote le compte administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus	56 050.00 €
	Réalisé	0.00 €
	Reste à réaliser	55 000.00 €
Recettes	Prévus	124 952.67 €
	Réalisé	93 952.67 €
	Reste à réaliser	31 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	21 277.11 €
	Réalisé	20 362.55 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	21 277.11 €
	Réalisé	16 825.82 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	93 952.67 €
Fonctionnement	-3 536.73 €
Résultat global	90 415.94 €

DELIBERATION 2014-014-3 : Vote du compte administratif 2013 CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy PIERRE, vote le compte administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus	0.00 €
	Réalisé	0.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	0.00 €
	Réalisé	0.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	3 650.47 €
	Réalisé	3 088.92 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	3 650.47 €
	Réalisé	3 650.47 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0.00 €
Fonctionnement	561.55 €
Résultat global	561.55 €

DELIBERATION 2014-014-4 : Vote du compte administratif 2013 lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean Pierre DELHOUME, vote le compte administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus	185 100.00 €
	Réalisé	277 650.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Recettes	Prévus	185 100.00 €
	Réalisé	0.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévus	123 051.00 €
	Réalisé	526.75 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	123 051.00 €
	Réalisé	198 253.20 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		-277 650.00 €
Fonctionnement		197 726.45 €
Résultat global		-79 923.55 €

DELIBERATION 2014-015-1 : Vote des affectations de résultats 2013 mairie

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement reporté	92 541.32 €
- Un déficit reporté de	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	92 541.32 €
- Un excédent d'investissement de	105 797.32 €
- Un déficit des restes à réaliser de	384 368.63 €
Soit un besoin de financement de	278 571.31 €
<i>Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit</i>	
Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : excédent	92 541.32 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	92 541.32 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00 €
Résultat d'investissement reporté (001) excédent	105 797.32 €

DELIBERATION 2014-015-2 : Vote des affectations de résultats 2013 assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement reporté	5 362.84 €
- Un excédent reporté de	1 826.11 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	3 536.73 €
- Un excédent d'investissement de	93 952.67 €
- Un déficit des restes à réaliser de	24 000.00 €
Soit un excédent de financement de	69 952.67 €
<i>Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit</i>	
Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : déficit	3 536.73 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	3 536.73 €
Résultat d'investissement reporté (001) excédent	93 952.67 €

DELIBERATION 2014-015-3 : Vote des affectations de résultats 2013 CCAS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement reporté	1 088.92 €
- Un excédent reporté de	1 650.47 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	561.55 €

- Un déficit d'investissement de	0.00 €
- Un déficit des reste à réaliser de	0.00 €
Soit un besoins de financement de	0.00 €
<i>Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit</i>	
Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : excédent	561.55 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	561.55 €
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	0.00 €

DELIBERATION 2014-015-4 : Vote des affectations de résultats 2013 lotissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement reporté	13 153.00 €
- Un déficit reporté de	526.55 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	12 626.45 €
- Un déficit d'investissement de	92 550.00 €
- Un déficit des reste à réaliser de	0.00 €
Soit un besoins de financement de	92 550.00 €
<i>Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit</i>	
Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : excédent	12 626.45 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	12 626.45 €
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	92 550.00 €

DELIBERATION 2014-016-1 : Vote budget primitif 2014 mairie

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2014

	Investissement	
Dépenses		142 628.13 €
Recettes		526 996.76 €
	Fonctionnement	
Dépenses		338 305.00 €
Recettes		338 305.00 €
Pour rappel, total budget		
	Investissement	
Dépenses		526 996.76 €
Recettes		526 996.76 €
	Fonctionnement	
Dépenses		338 305.00 €
Recettes		338 305.00 €

DELIBERATION 2014-016-2 : Vote budget primitif 2014 assainissement

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2014

	Investissement	
Dépenses		34 830.00 €
Recettes		135 957.82 €
	Fonctionnement	
Dépenses		23 961.88 €
Recettes		23 961.88 €
Pour rappel, total budget		
	Investissement	
Dépenses		89 830.00 €
Recettes		166 957.82 €
	Fonctionnement	
Dépenses		23961.88 €
Recettes		23961.88 €

DELIBERATION 2014-016-3 : Vote budget primitif 2014 ccas

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2014

		Investissement	
Dépenses			
Recettes			
		Fonctionnement	
Dépenses			2561.55 €
Recettes			2561.55 €
Pour rappel, total budget			
		Investissement	
Dépenses			
Recettes			
		Fonctionnement	
Dépenses			2561.55 €
Recettes			2561.55 €

DELIBERATION 2014-016-4 : Vote budget primitif 2014 lotissement

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2014

		Investissement	
Dépenses			185100.00 €
Recettes			185100.00 €
		Fonctionnement	
Dépenses			120177.45 €
Recettes			120177.45 €
Pour rappel, total budget			
		Investissement	
Dépenses			185100.00 €
Recettes			185100.00 €
		Fonctionnement	
Dépenses			120177.45 €
Recettes			120177.45 €

DELIBERATION 2014-017 : Vote des affectations aux budgets assainissement et CCAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'équilibrer les budgets annexes du CCAS et de l'Assainissement, il est nécessaire d'affecter une subvention à chacun d'entre eux comme suit :

Assainissement :	c/774	13 461.88€
CCAS :	c/7474	2 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'affecter** la somme de 2 000€ au budget CCAS et 13 461.88€ au budget Assainissement.

DELIBERATION 2014-018 : Appel d'offre rénovation salle polyvalente : attribution des lots

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre des entreprises dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente. La commission des appels d'offre a étudié les devis pour les 10 lots proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le choix des entreprises suivantes

lot	Entreprises retenues	Devis € HT
1 : VRD	STPR	21 942.75 €

2 : Démolition maçonnerie	VIDONI	25 283.50 €
3 : Menuiseries extérieures	BELLO L	34 961.00 €
4 : menuiseries intérieures	BELLO L	27 672.85 €
5 : Cloisonnement isolation	VERGNAUD	26 448.75 €
6 : Faux plafonds	COTE PLAFOND	9 597.09 €
7: Chape carrelage faïence	DELHOMME	14 107.25 €
8: Peintures revêtement muraux	JARRASSIER	8 201.11 €
9: Electricité	BEAUCHENE	30 217.78 €
10: Chauffage ventilation plomberie sanitaire	en négociation pour attribution ultérieur	
TOTAL provisoire		198 432.08 €

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les ordres de services avec les entreprises.

DELIBERATION 2014-019 : Programme d'investissement 2014 : retable de l'église

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 5 mars de la direction régionale des affaires culturelles, conservation régionale des monuments historiques. Ce courrier propose une opération de restauration de l'ancien retable du maître-autel et de son tableau de l'église Saint-Martin de Saint-Martin l'Ars, sur le budget 2014 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 6 380.00€ HT soit 7 656.00€ TTC pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35% soit 2 233.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'approuver** le programme des travaux pour un montant de 6 380.00€ HT soit 7 656.00€ TTC
- **de solliciter** l'aide financière de l'Etat soit 2 233.00€
- **de s'engager** à financer la totalité de l'opération soit 7 656.00 TTC sur le budget 2014 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- **de budgéter** le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	6 380.00€ HT, 7656.00€ TTC
Etat :	2 233.00€
Conseil Général :	1 595.00€
CCM :	638.00€
Autofinancement :	3 190.00€

Les travaux débuteront au second semestre 2014. La commune récupérer la TVA.

Le n° SIRET est : 21860234000018.

La commune a la libre disposition du bien concerné.

- **de préciser** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'a pas été déclaré complet.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier